

# Les dépenses des étudiants et l'évolution de leur niveau de vie (1997-2003) L'éclairage apporté par l'enquête triennale « Conditions de vie » de l'OVE

**Louis Gruel**

Maître de conférences, chargé de missions

**Ronan Vourc'h, Sandra Zilloniz**

Ingénieurs d'études

Observatoire national de la vie étudiante (OVE)

**L'analyse des observations recueillies en 1997, 2000 et 2003 par l'Observatoire national de la vie étudiante permet de dégager les principales caractéristiques du niveau de vie de la population inscrite à l'université ou en classe supérieure de lycée, et d'apprécier dans quelle mesure elle est exposée à la précarité. Ces observations montrent que les conditions économiques de la vie étudiante ne peuvent être évaluées en utilisant les grilles conceptuelles construites pour mesurer les ressources, dépenses et patrimoines des ménages ordinaires. La modestie des ressources monétaires que les étudiants perçoivent et gèrent eux-mêmes n'est pas incompatible, dans leur cas, avec une vie matérielle relativement confortable en raison de la place occupée par l'offre de biens et services « en nature ». Et, en revanche, des ressources apparemment très supérieures à la moyenne peuvent s'accompagner d'une précarisation de la poursuite des études lorsqu'elles sont acquises au prix d'un travail parallèle perturbant l'apprentissage des cours et la maîtrise des exercices scolaires. La comparaison des trois éditions montre que c'est surtout ce type de précarisation qui a progressé, et non la pauvreté au sens habituel du terme, même si celle-ci affecte une frange d'étudiants, notamment étrangers.**

L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) dispose depuis 1997 d'informations sur divers postes de dépenses liées à la vie étudiante grâce à son enquête triennale « Conditions de vie » (cf. encadré méthodologique).

Ces informations ont, il est vrai, des limites, notamment celles-ci :

- l'échantillon est provisoirement limité aux étudiants d'universités (facultés catholiques et IUT compris) et aux classes supérieures de lycée public (STS et CPGE), ce qui représente cependant environ 1 800 000 inscrits, soit un peu plus des trois quarts des effectifs de l'enseignement supérieur<sup>1</sup> ;
- tous les postes de dépenses ne sont pas pris en compte ; l'enquête ne recense qu'une sélection de dépenses dont les montants sont aisément mémorisables au cours d'une enquête ponctuelle ;
- l'enquête est réalisée avant les départs en vacances de Pâques et l'information recueillie n'est représentative que des dépenses réalisées en période de cours au printemps, dépenses dont on peut supposer qu'elles sont différentes de celles qui peuvent être observées au cours d'un mois de rentrée ou de petites vacances

(celles-ci permettant aux étudiants de quitter la ville universitaire et/ou de rentrer au domicile parental) ;

- enfin et surtout, l'enquête ne mesure que les dépenses effectuées par les étudiants eux-mêmes à partir de leurs propres ressources monétaires provenant de trois sources : les éventuels salaires ou indemnités professionnelles, les bourses et allocations, enfin les versements occasionnels ou réguliers d'argent par la famille.

Cette dernière limite est particulièrement importante. Dès la première publication de résultats issus de son enquête triennale, l'OVE avait d'ailleurs attiré l'attention sur le fait que l'économie étudiante ne pouvait être assimilée à celle des ménages ordinaires, et qu'il fallait distinguer un budget *stricto sensu* géré par les étudiants eux-mêmes, et un budget d'entretien de la vie étudiante, ajoutant au premier des biens et services payés pour l'étudiant par des tiers<sup>2</sup>.

## NOTES

1. Les écoles supérieures commenceront à être intégrées à partir de l'édition 2006, en cours de réalisation.

2. Cf. L. Gruel, « Un budget qui n'en est pas un » [1].

Autrement dit, le niveau des dépenses faites par les étudiants ne correspond pas à leur niveau de vie ; les plus jeunes d'entre eux, en particulier, bénéficient souvent de « dispenses de dépenses », au point de pouvoir parfois se satisfaire d'argent de poche.

Cependant, ces limites étant clairement précisées, l'enquête triennale de l'OVE possède aussi plusieurs propriétés lui permettant d'apporter un éclairage précieux, à certains égards irremplaçable, sur les dépenses des étudiants :

- elle recueille les réponses d'un effectif très nombreux (sensiblement plus de 20 000 réponses exploitables à chaque édition). Cette caractéristique est particulièrement remarquable dans les domaines – c'est notamment le cas des dépenses de consommation – où les observations individuelles sont très dispersées. L'importance de l'échantillon permet de produire des résultats significatifs non seulement pour l'ensemble de la population enquêtée, dont on sait la grande hétérogénéité, mais aussi pour des sous-populations délimitées telles que les étudiants habitant au domicile parental, les étudiants inscrits dans un grand pôle universitaire provincial, les boursiers, etc. La description et l'analyse des variations de montants et de structures des dépenses selon les catégories étudiantes font précisément l'objet de la première partie de cet article ;

- il est vrai que, limitée à l'observation des biens et services payés par les étudiants eux-mêmes, l'enquête manque une part parfois prépondérante des dépenses d'entretien de la vie étudiante : hébergement gratuit au domicile familial, frais d'inscription ou voiture d'occasion réglés directement par les parents, quote-part

de l'État dans la prise en charge des loyers de résidence universitaire ou de tickets de restaurant universitaire, etc. Cependant, le questionnaire (plus de 200 questions abordant tous les principaux aspects de la vie étudiante) est suffisamment détaillé pour identifier les principaux éléments de contexte requis par l'interprétation des variations observées entre sous-populations : à défaut de connaître précisément le coût total d'entretien d'un étudiant logé par ses parents, on peut savoir non seulement s'il est hébergé gratuitement mais aussi s'il est dispensé, en totalité ou en partie, de dépenses d'alimentation, de transport, de fournitures scolaires, de frais de téléphone, etc. On verra d'ailleurs en première partie de cet article que les dépenses observées sont mises en relation avec les degrés d'indépendance résidentielle et fiscale des étudiants, et les degrés de prise en charge parentale du coût de la vie étudiante ;

- la collecte des observations est réitérée tous les trois ans, ce qui permet de mesurer les tendances, autrement dit de « tenir une chronique » ; la seconde partie de cet article visera précisément à mettre en évidence l'évolution des dépenses effectuées par les étudiants dans le domaine du logement, de l'alimentation, des transports, etc. De plus, l'enquête permettant de disposer d'indicateurs subjectifs et objectifs de confort ou d'austérité, cette seconde partie ne se limitera pas à une mesure des variations chronologiques des dépenses : elle apportera un éclairage sur l'évolution du niveau de vie de la population étudiante et, plus particulièrement sur la progression, la stabilisation ou la réduction de la précarité<sup>3</sup>.

## LES DÉPENSES OBSERVÉES EN 2003 : MONTANTS, STRUCTURES, MÉCANISMES SOUS-JACENTS

### Les dépenses effectuées en moyenne

L'enquête *Conditions de vie* de l'OVE collecte depuis 1997 des informations sur les dépenses des étudiants. Cependant, sauf à prendre le risque de trop solliciter la mémoire et la disponibilité des enquêtés, il n'était pas possible, dans le cadre d'un questionnaire général sur les conditions de vie, de procéder à un recensement exhaustif, poste par poste, et d'identifier de façon précise les montants payés d'une part par l'étudiant, d'autre part par ses parents. Le questionnement a été limité d'une part au montant du loyer, d'autre part aux dépenses effectuées par les étudiants eux-mêmes, pendant les quinze jours précédant l'enquête, dans six autres domaines importants de leurs conditions, niveaux et styles de vie : les frais de transports (abonnements, tickets, essence, entretien...), l'alimentation, les livres, les revues et journaux, les fournitures pour les études (papier, photocopies), les vêtements et les sorties. L'enquête n'a donc pas l'ambition de reconstituer le coût total de la consommation des étudiants, qui paient eux-mêmes d'autres biens

#### NOTE

3. On peut ajouter que l'enquête triennale de l'OVE est inscrite dans le projet *Eurostudent* qui permet, grâce à la définition d'un noyau de questions et de procédures communes, de procéder à des comparaisons entre diverses enquêtes nationales réalisées au niveau européen. Les résultats sont accessibles sur <http://www.his.de/eurostudent>

ou services et qui bénéficient à des degrés divers de prises en charge parentales, notamment pour faire face aux investissements exceptionnels de rentrée (droits d'inscription, mobilier, etc.). Cependant, en adoptant quelques conventions raisonnables<sup>4</sup>, elle permet une estimation (en volume et en structure) des principales dépenses courantes effectuées par les étudiants eux-mêmes au cours du mois précédant l'enquête et d'identifier leurs variations non seulement dans le temps, mais aussi selon les catégories étudiantes (tableau 1).

Lorsqu'on observe les montants moyens de dépenses de l'ensemble de la population (étudiants d'universités et élèves de classes supérieures de lycée), on relève que le principal poste est l'alimentation et non le loyer, ce dernier étant beaucoup plus souvent directement pris en charge par les parents, le plus fréquemment « en nature » (hébergement gratuit), mais aussi, de manière non négligeable, en argent : une importante fraction des « décohabitants » ont leur loyer intégralement et directement payé par leurs parents. On s'aperçoit aussi que les étudiants consacrent l'essentiel de leurs propres ressources (plus de 80 %) à l'entretien courant de la vie quotidienne : les dépenses sont en effet principalement effectuées pour

**Tableau 1 – Dépenses mensuelles moyennes des étudiants observées pour 7 grands postes**

	€	%
Alimentation	184	36,9
Loyer	114	22,8
Transport	77	15,3
Sorties	49	9,9
Vêtements	42	8,4
Livres	20	4,1
Fournitures	13	2,6
<b>Dépense totale</b>	<b>499</b>	<b>100</b>

se nourrir (37 %), se loger (23 %), se déplacer (15 %) et se vêtir (8 %). Il reste 4 % pour l'achat de livres, revues et journaux, à peine 3 % pour les frais courants d'études (papeterie, photocopie) et environ 10 % pour les sorties (qu'elles soient orientées vers les manifestations culturelles ou vouées aux divertissements). Le poids relativement élevé des dépenses de sorties renvoie au fait qu'il s'agit du poste que les parents laissent le plus fréquemment à la charge de l'étudiant : alors qu'on observe que tous les autres biens et services donnant lieu à une transaction commerciale sont intégralement payés par les parents dans une fourchette approximative de 15 à 30 % des cas, les sorties ne sont offertes en totalité qu'à un peu plus de 4 % des étudiants. D'une certaine façon, les sorties et le loyer occupent des positions symétriquement inverses du point de vue de la légitimité de la prise en charge parentale, celle-ci étant orientée de façon préférentielle vers les dépenses reconnues comme indispensables à la poursuite des études et de montant exorbitant par rapport aux ressources courantes des étudiants.

### Les variations de dépenses selon le degré d'indépendance des étudiants

Les dépenses effectuées par les étudiants eux-mêmes n'ont évidemment pas le même sens selon que l'étudiant vit chez ses parents ou à l'extérieur : dans le premier cas, il bénéficie quotidiennement de biens et services fournis en nature au point que ses ressources monétaires puissent, à la limite, être entièrement consacrées aux loisirs.

Cependant, tous les « décohabitants »<sup>5</sup> ne sont pas indépendants au même degré du point de vue résidentiel et plus largement matériel. On observe que certains étudiants ayant quitté le domicile familial continuent à être très largement sous la tutelle économique de leurs parents, qui leur offrent de nombreux biens et services et auxquels ils sont rattachés fiscalement. À vrai dire, le fait de conserver une chambre au domicile parental est assez fortement corrélé avec celui de continuer à bénéficier fréquemment de biens et services directement payés par les parents et de ne pas faire de déclaration d'impôts indépendante des parents. On a relevé ainsi que les décohabitants établissant leur propre déclaration (ou se rattachant à celle de leur conjoint) n'étaient guère plus d'un sur quatre (27,8 %) à venir dormir

#### NOTES

4. La mensualisation des dépenses est opérée de la façon suivante :

- pour ce qui concerne le transport, le montant retenu est celui des dépenses effectuées par l'étudiant pendant le mois précédant l'enquête (le plus souvent, celui de mars) ;
- pour ce qui concerne les autres postes hors loyer, les montants mensuels retenus sont en règle générale ceux des dépenses effectuées par les étudiants au cours de la quinzaine précédant l'enquête, multipliés par deux ;
- pour ce qui concerne le loyer, le montant de référence est le loyer mensuel, charges comprises, déclaré par l'étudiant, qu'il le paie ou non. Ce montant est retenu intégralement s'il est à la charge de l'étudiant ; il est divisé de moitié si l'étudiant indique que les parents assurent partiellement le paiement ; enfin il est mis à zéro si les parents payent le loyer en totalité.

5. Un étudiant est dit « cohabitant » lorsqu'il vit au domicile de ses parents ou de l'un d'eux et « décohabitant » lorsqu'il réside dans un logement distinct de celui de ses parents au moins pendant la période de cours.

chez leurs parents au moins deux fois par mois, alors que c'était le cas d'une nette majorité (64,2 %) des décohabitants rattachés fiscalement à leurs parents. Ces derniers sont donc bien souvent des « semi-décohabitants », disposant d'un logement à proximité du lieu d'études, mais conservant leur chambre au domicile parental où ils reviennent passer une grande partie des week-ends, voire des semaines sans astreinte de présence aux cours. On a observé également que ces derniers bénéficiaient fréquemment d'une prise en charge parentale à 100 % de certains postes de consommation : les trois quarts (75,2 %) indiquent qu'au moins un grand poste de consommation est payé en totalité par leurs parents, et près des deux tiers (61,3 %) signalent cette prise en charge intégrale pour plusieurs postes, alors que la plupart des décohabitants indépendants du point de vue fiscal (73,7 %) indiquent qu'aucun poste de leur consommation n'est payé totalement par leurs parents. Si on s'attache plus particulièrement au loyer, on observe que celui de près de la moitié des décohabitants fiscalement rattachés à leurs parents est intégralement payé par ces derniers, alors que ce n'est le cas que pour à peine 12 % des décohabitants fiscalement indépendants.

Compte tenu des limites de l'information disponible, le rattachement ou le non-rattachement fiscal aux parents est en définitive apparu comme un marqueur particulièrement pertinent pour distinguer les décohabitants selon leur degré d'indépendance économique (*tableau 2*), de telle sorte qu'ont été constituées trois sous-populations ayant chacune conservé un effectif statistiquement suffisant :

- les étudiants résidant chez leurs parents ou l'un d'eux (« cohabitants ») représentant près de la moitié (44 %) de la population,
- les étudiants résidant dans un logement distinct de celui de leurs parents au moins pendant la période de cours mais demeurés rattachés fiscalement à leurs parents (« décohabitants dépendants fiscalement ») représentant à peu près le tiers (32,6 %) de la population,
- les étudiants résidant dans un logement distinct de celui de leurs parents et se déclarant fiscalement indépendants de leurs parents (« décohabitants indépendants fiscalement ») représentant un peu moins du quart (23,3 %) des effectifs.

Le montant total pour les sept postes de dépenses est naturellement plus faible pour les étudiants cohabitants qui n'ont (sauf cas exceptionnel

de versement d'une indemnité aux parents) pas de dépense de loyer et ont une dépense plus faible en alimentation. Ils ont, par contre, une dépense de transport relativement élevée : on sait que les étudiants cohabitants sont proportionnellement plus éloignés du lieu d'études et ont des temps de transport plus élevés, notamment en région parisienne. Cependant, les différences de montants payés par les étudiants sont aussi très sensibles parmi les décohabitants eux-mêmes, selon qu'ils sont ou non indépendants fiscalement : les disparités, dans ce cas, proviennent moins de la nature des grands postes de dépenses à prendre en charge que du type précis de bien concerné et de l'identité des payeurs, autrement dit du degré de prise en charge financière directe par les parents. On observe en particulier que lorsqu'ils restent rattachés fiscalement à leurs parents, les décohabitants occupent plus fréquemment des chambres en cités U ou des appartements loués à plusieurs et sont moins souvent installés en couple; ils ont donc tendanciellement des loyers moins élevés et ces loyers sont en outre assez souvent payés directement aux propriétaires par leurs parents. Aussi bien, même si leurs dépenses de fournitures, vêtements

**Tableau 2 – Dépenses mensuelles moyennes selon le degré d'indépendance économique (en €)**

	Loyer	Transport	Alimentation	Livres	Fournitures	Vêtements	Sorties	Dépense totale *
Cohabitant (en €)	0	76	148	18	13	49	52	355
Prise en charge totale ou partielle des dépenses par la famille	nc	45 %**	43 %	63 %		54 %	24 %	
Décohabitant dépendant fiscalement de ses parents (en €)	133	65	174	17	13	34	45	482
Prise en charge totale ou partielle des dépenses par la famille	53 %	31 %**	45 %	49 %		51 %	18 %	
Décohabitant indépendant fiscalement de ses parents (en €)	285	97	264	30	14	39	52	780
Prise en charge totale ou partielle des dépenses par la famille	17 %	9 %**	16 %	16 %		20 %	6 %	

\* Pour les 7 postes de dépenses enregistrées dans l'enquête.

\*\* La prise en charge des dépenses par la famille concerne ici uniquement les transports en commun.

**NOTE**

6. Les résultats du modèle (Logit) sont présentés dans le tableau sous forme d'indices ; l'indice de base 100 a été affecté par convention à la modalité de la dimension explicative correspondant aux effectifs les plus nombreux, par exemple les cohabitants pour le degré d'indépendance. Tous les coefficients présentés sont hautement significatifs, le seuil de probabilité du khi2 étant à chaque fois inférieur à 0,0001.

**Tableau 3 – Probabilité pour un étudiant d'avoir une dépense totale supérieure à la dépense totale moyenne (ensemble des 7 postes de dépenses)**

<b>Degré d'indépendance</b>	
<b>Cohabitants</b>	<b>100</b>
Décohabitants dépendants fiscalement	257
Décohabitants indép. fiscalement	504
<b>Localisation des études</b>	
Petites villes de province	106
<b>Grandes villes de province</b>	<b>100</b>
Région parisienne (hors Paris)	118
Paris	121
<b>Âge</b>	
<b>20 ans et moins</b>	<b>100</b>
21 ans à 23 ans	143
24 ans et plus	260
<b>Sexe</b>	
Masculin	117
<b>Féminin</b>	<b>100</b>
<b>Type d'études</b>	
CPGE	52
STS	114
IUT	84
1 <sup>er</sup> cycle universitaire (hors IUT)	90
<b>2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires (hors IUT)</b>	
<b>Moins de 2 000 €</b>	<b>100</b>
De 2 000 € à 3 999 €	98
4 000 € et plus	131
<b>Bourse</b>	
Oui	132
<b>Non</b>	<b>100</b>
<b>Autre aide de la collectivité</b>	
Oui	131
<b>Non</b>	<b>100</b>
<b>Activité rémunérée</b>	
<b>Pas d'activité</b>	<b>100</b>
< au mi-temps et/ou à 6 mois par an	119
≥ à mi-temps et ≥ 6 mois par an	240

Lecture - Lorsqu'ils sont placés à égalité du point de vue des autres variables prises en compte, les décohabitants indépendants fiscalement ont approximativement 5 fois plus de chances que les cohabitants (catégorie la plus nombreuse retenue comme référence : indice 100) d'avoir, pour le total des sept postes observés, une dépense supérieure à la moyenne.

ou sorties sont, dans l'absolu, légèrement plus faibles que celles des étudiants indépendants fiscalement, elles occupent une part plus importante dans la structure de leurs dépenses (graphique 1).

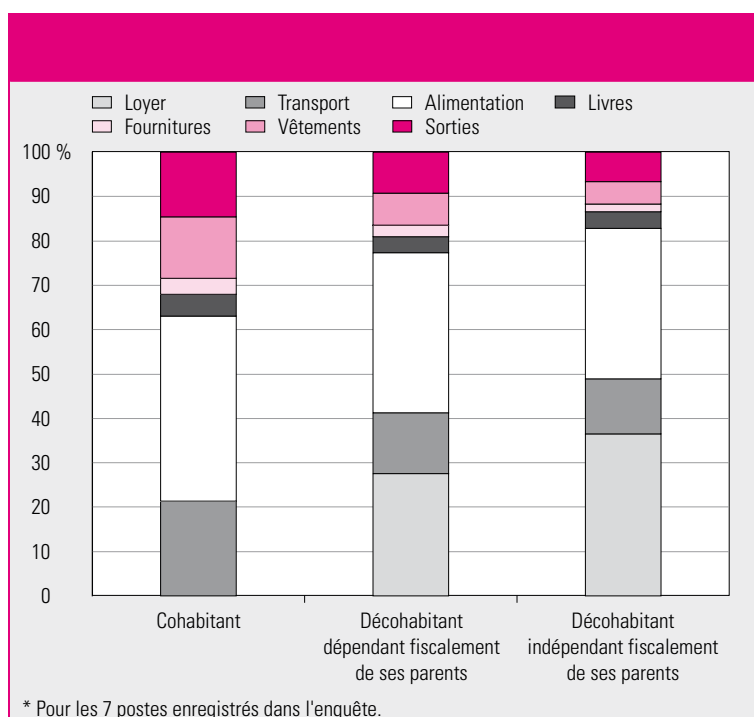
### Les variations de dépenses selon d'autres facteurs de différenciation

Outre l'inégalité de leur statut fiscal et résidentiel, inégalité qui contribue fondamentalement à différencier leur degré d'indépendance matérielle et leur situation budgétaire, les étudiants ont des caractéristiques individuelles, institutionnelles et environnementales (âge, sexe, origine sociale, origine des ressources propres, filière universitaire, ville d'études, etc.) susceptibles d'affecter le montant des dépenses.

Pour apprécier le poids spécifique de chacune de ces caractéristiques, nous avons mesuré, grâce à un

modèle de régression<sup>6</sup>, les probabilités d'effectuer des dépenses supérieures à la moyenne, lorsque les étudiants se distinguent sans ambiguïté du point de vue d'une caractéristique donnée mais sont placés au moins approximativement à égalité pour ce qui concerne les autres facteurs potentiels en jeu. Les résultats observés sont présentés dans le tableau 3.

Comme on le voit, l'influence des degrés d'émancipation résidentielle et fiscale apparaît décisive, et elle est particulièrement accentuée ici où la comparaison tend à être effectuée toutes choses égales par ailleurs. Mais on s'aperçoit que d'autres facteurs ont une incidence remarquable. En particulier, on observe *ceteris paribus* que les dépenses croissent sensiblement avec le bénéfice de ressources financières personnelles (rémunération ou allocation publique), avec le revenu des parents lorsqu'il atteint un certain seuil et avec l'âge. On relève aussi, des variations associées au sexe,



à la filière et au niveau d'études, enfin au type d'agglomération où elles se poursuivent.

**Le sexe.** Lorsqu'on compare les dépenses mensuelles, selon le sexe, des seuls cohabitants (pour placer garçons et filles à égalité du point de vue de l'assistance parentale en nature), on observe des différences très marquées dans le domaine des vêtements (les filles consacrant plus d'argent aux frais de présentation de soi) et des transports (les garçons utilisent plus souvent une voiture, les filles optent plus fréquemment pour les transports en commun, moins coûteux pour l'usager comme pour la collectivité). Cependant, l'écart le plus net apparaît dans le domaine des sorties auxquelles les garçons consacrent un montant supérieur de près de 40 % à celui que dépensent les filles. Celles-ci, qui se confirment ainsi moins cigales que fourmis, ont par ailleurs, des probabilités d'épargner plus élevées que celles des garçons<sup>7</sup> (tableau 4).

**Le type d'études.** Lorsque, comme c'est le cas ici, on place les étudiants à égalité du point de vue du statut résidentiel et fiscal, de la répartition en groupes d'âge et de la localisation des études, on note que l'opposition entre types d'études de niveau égal ou inférieur à bac + 3 et types d'études de niveau égal ou supérieur à bac + 4, n'est pas très accentuée. Et si l'on s'attardait sur les variations relevées entre filières universitaires, on observerait surtout des caractéristiques triviales (les littéraires achètent

plus de livres que les scientifiques et aussi, leur recrutement étant plus féminin, un peu plus de vêtements ; en début de cursus, les étudiants en médecine soumis au *numerus clausus* s'autorisent moins de sorties, etc.). En revanche, on relève une spécificité très marquée des élèves de CPGE, particulièrement associés (par leur précocité, leur milieu familial, leur parcours exemplaire) à une tutelle parentale bienveillante et étroite, hébergés plus fréquemment en internat que toute autre catégorie étudiante, enfin exceptionnellement mobilisés par des études imposant non seulement beaucoup d'heures de cours mais aussi un temps très élevé de travail personnel, autrement dit voués à une « austérité studieuse ». Par rapport aux autres élèves de classes supérieures de lycée, inscrits en STS, on observe que leurs chances de dépenser plus que la moyenne sont divisées par plus de deux. Dans le détail, on note qu'ils dépensent à peine moins pour ce qui concerne l'alimentation et les petites fournitures scolaires, mais beaucoup moins pour ce qui concerne les autres postes à l'exception d'un seul où ils dépensent sensiblement plus : les livres, revues et journaux.

**La localisation (le type d'agglomération).** On observe – rappelons-le : à égalité pour ce qui concerne les autres dimensions retenues – que la probabilité de dépenser plus que la moyenne est, comme on pouvait s'y attendre, plus élevée en Île-de-France qu'en province, et plus forte à Paris *intra-muros* que dans les « couron-

nes », mais on note aussi que les écarts ne semblent pas très accusés et on voit même, de façon cette fois contre-intuitive, que la probabilité est légèrement plus forte dans les petites villes que dans les grandes villes de province où l'on sait pourtant que le prix du mètre carré est sensiblement plus élevé. Pour interpréter ce paradoxe, il faut se rappeler de la spécificité de l'économie étudiante : le loyer est le poste de dépense le plus important... *pour les étudiants qui en paient un*, mais on a vu que 44 % des effectifs étaient hébergés en permanence par leurs parents (sans leur verser, sauf rares exceptions, une « quote-part de location ») et qu'une fraction non négligeable des décohabitants, notamment parmi les étudiants restés fiscalement attachés à leurs parents, avaient leur loyer directement payé au propriétaire par leur famille. Par ailleurs, il faut tenir compte du poids des frais de transport (troisième poste de dépense des décohabitants mais deuxième pour les cohabitants) et de leur sensibilité aux moyens utilisés : automobile ou transports en commun ; or ce sont les étudiants des petites villes de province qui sont le plus amenés à se rendre à l'université en voiture, les étudiants parisiens les plus voués à utiliser les transports en commun<sup>8</sup>. On peut avoir un aperçu du profil des dépenses d'une douzaine de catégories étudiantes, en lisant le tableau 5 qui croise les degrés d'émancipation matérielle

**Tableau 4 – Dépenses mensuelles moyennes des étudiants cohabitants selon le sexe (en €)**

	Transport	Alimentation	Livres	Fournitures	Vêtements	Sorties	Total
Féminin	69	142	17	14	55	44	340
Masculin	83	155	19	12	42	61	372

#### NOTES

7. Pour une approche plus approfondie, voir « Filles et garçons : des façons diverses d'étudier, de travailler, de se distraire » [2].

8. Sur cette question des transports, voir : R. Vourc'h, « Le transport des étudiants : moyens, durées et coûts » [3].

à l'égard des parents et les grands types de localisation des études. Les montants dépensés par les décohabitants indépendants fiscalement sont particulièrement instructifs puisqu'il s'agit de la sous-population la moins assistée par la parentèle, la moins « dispensée de dépenses », celle dont le statut budgétaire et les comptes de consommation s'apparentent le plus à ceux des ménages ordinaires. On voit que pour tous les postes, lorsqu'on va des petites villes aux grandes villes de province, puis de celles-ci aux couronnes parisiennes, et enfin de ces dernières à Paris *intra-muros*, les montants dépensés s'élèvent, et de façon particulièrement sensible pour le loyer (qui représente un peu moins de 40 % du total en province, un peu plus en Île-de-France), à deux exceptions près cependant :

- les fournitures, dont le montant ne varie guère et qui constituent toujours le poste le moins coûteux,
- les transports qui varient, eux, en sens strictement inverse et dépassent, en province, le seuil de 100 €€ par mois.

**Les ressources propres et le revenu parental.** S'agissant des dépenses effectuées par les étudiants eux-mêmes, on ne sera pas étonné que l'accès à des ressources propres soit déterminant. On note cependant des variations selon le type de ressources concerné. Si elle ne se réduit pas à un job à temps très partiel ou occasionnel, l'activité rémunérée introduit des clivages très nets : exercée au moins à mi-temps, au moins six mois par an, elle se traduit par des probabilités de dépenses supérieures à la moyenne

près de deux fois et demi plus fortes que celles associées à l'absence totale d'activité rémunérée. D'ailleurs un examen comparatif des dépenses effectuées par les seuls cohabitants montre que ceux qui exercent ainsi une activité rémunérée au moins à mi-temps dépensent, pour de nombreux postes, approximativement une fois et demi plus que ceux qui n'en exercent aucune (transport : 104 € contre 69 €, livres et périodiques : 28 vs 16, vêtements : 65 vs 45, sorties : 67 vs 45). Le seul poste où les montants ne diffèrent guère est celui des petites fournitures scolaires.

Les allocations publiques ont une influence moindre mais loin d'être négligeable, et, en première approche, l'incidence des bourses sur critères sociaux ne se distingue pas de celles des autres prestations financières, totalement ou au moins largement indépendantes du revenu des parents. Cependant, si on complexifie le modèle en ajoutant aux neuf dimensions explicatives « testées » dans le *tableau 3* une dixième, distinguant les enquêtés selon que leurs parents paient « à leur place » de nombreux biens et services, quelques-uns ou aucun<sup>9</sup>, on s'aperçoit que la différence entre boursiers et non-boursiers s'atténue fortement (le coefficient passe de 132 à 108). Autrement dit, bien qu'ils disposent de ressources

**Tableau 5 – Montant des dépenses selon le degré d'indépendance économique et le lieu d'études (en €)**

Degré d'indépendance économique	Poste de dépense	Lieu d'études			
		Petites villes	Grandes villes	Région parisienne	Paris
<b>Cohabitants</b>	Loyer	0	0	0	0
	Transport	86	76	71	61
	Alimentation	143	141	157	166
	Livres	14	16	18	25
	Fournitures	12	13	11	13
	Vêtements	50	48	53	46
	Sorties	49	50	57	55
	<b>Total dépenses</b>	<b>354</b>	<b>344</b>	<b>367</b>	<b>367</b>
<b>Décohabitants dépendants fiscalement</b>	Loyer	121	129	164	177
	Transport	75	63	74	47
	Alimentation	170	172	185	194
	Livres	13	17	16	28
	Fournitures	13	13	13	15
	Vêtements	34	35	33	33
	Sorties	44	45	42	53
	<b>Total dépenses</b>	<b>470</b>	<b>472</b>	<b>526</b>	<b>546</b>
<b>Décohabitants indépendants fiscalement</b>	Loyer	247	270	320	356
	Transport	109	99	89	84
	Alimentation	238	262	279	280
	Livres	23	28	32	39
	Fournitures	14	14	12	14
	Vêtements	36	38	46	46
	Sorties	45	50	59	65
	<b>Total dépenses</b>	<b>711</b>	<b>761</b>	<b>837</b>	<b>883</b>

#### NOTE

9. Les observations concernant ce mode d'aide parentale ont été recueillies en demandant aux étudiants « Les membres de votre famille paient-ils à votre place (sans vous verser la somme) » tel bien ou tel service proposé dans une liste ajoutant aux postes signalés précédemment les frais de téléphone fixe et/ou portable, les factures d'électricité et d'eau, les dépenses de santé ainsi que celles des vacances.

monétaires propres, les boursiers ne dépensent pas beaucoup plus que les non-boursiers lorsque les deux catégories sont placées à peu près à égalité du point de vue du nombre de biens et services marchands payés directement par les parents. À titre comparatif, la distinction entre bénéficiaires et non-bénéficiaires des autres prestations persiste et reste même, au centième de point près, la même que celle indiquée au *tableau 3*. Il y a là un rappel de la spécificité des aides publiques sur critères sociaux, presque toujours associées à un régime de fortes contraintes budgétaires, à une économie d'austérité qui transparaît également dans le fait que les boursiers (contrairement à ce qu'on observe pour les autres allocataires ou pour les salariés) ont des dépenses de sorties à peine différentes de celles des non-boursiers. L'introduction de la dimension « nombre de postes payés par la famille à la place de l'étudiant » accentue d'ailleurs la manifestation d'une autre discrimination d'ordre social, celle qui tient au fait (régulièrement observé dans l'enquête triennale) que plus les parents sont aisés, plus il est fréquent qu'ils fassent bénéficier leurs enfants étudiants de versements monétaires et plus les montants de ces versements sont, tendanciellement, élevés. Dans le *tableau 3*, le revenu des parents semble avoir une influence limitée à un double point de vue : elle n'opérerait qu'à partir du seuil de 4 000 €, et resterait très modérée. Si l'on ajoute la dimension des biens et services directement payés par la famille, on observe que le revenu parental situé entre 2 000 et 4 000 € n'est plus lié à des chances équivalentes, voire légèrement inférieures, à celles associées à un revenu plus faible que 2 000 € :

l'indice de probabilité de dépenses supérieures à la moyenne passe de 98 à 117. Et surtout l'indice associé à un revenu égal ou supérieur à 4 000 € s'élève de 131 à 163.

**L'âge.** L'influence de l'âge (dont on sait qu'il est associé à des variations du champ de ce qui est physiologiquement possible mais aussi à des variations de ce qui, dans une culture donnée, est prescrit, conseillé, autorisé, toléré, stigmatisé ou interdit) est délicate à apprécier. La progression en âge est en effet étroitement corrélée avec la progression des taux de décohabitation et d'émancipation fiscale (par exemple, les étudiants de 18 ans et moins ont à peu près dix fois plus de chances d'habiter en permanence chez leurs parents que ceux qui ont plus de 25 ans) ; elle l'est aussi avec l'élévation de la fréquence, de la durée et de la régularité des activités rémunérées (par exemple, l'exercice d'une activité rémunérée régulière pendant l'année universitaire passe de 40,5 % chez les 20 ans et moins à 64,8 % chez les 24 ans et plus) ; elle l'est encore avec la progression dans les niveaux d'études et même avec l'augmentation de la taille de la ville d'études, puisque plus celles-ci sont longues, plus elles tendent à n'être accessibles que dans des grandes agglomérations. Dans ces conditions, on aurait pu s'attendre à ce que le modèle fasse apparaître l'influence de l'âge comme marginale puisqu'elle est mesurée en plaçant les étudiants à égalité du point de vue du statut résidentiel et fiscal, de l'exercice d'une activité rémunérée, etc. Le fait que dans le *tableau 3* (concernant les probabilités de dépenses supérieures à la moyenne) l'indice attribué aux « 24 ans et plus » soit beaucoup plus

élevé que celui affecté aux « 20 ans et moins » signifie très vraisemblablement deux choses : il suggère que l'incidence de la progression en âge, ou de changements sociaux entrelacés avec l'âge, ne s'épuise pas dans les autres dimensions recensées ici mais il renvoie aussi, et peut-être surtout, au fait que les étudiants ne sont placés qu'approximativement, et parfois grossièrement, « à égalité » dans les dimensions explicatives retenues. On sait en effet que par rapport à leurs aînés de 24 ans et plus, les étudiants moins âgés, lorsqu'ils sont « actifs au moins à mi-temps », sont beaucoup plus rarement à plein temps ; s'ils poursuivent une formation au-delà de bac + 2, sont beaucoup plus rarement doctorants ; s'ils sont émancipés du « foyer familial » du point de vue résidentiel et fiscal, ont beaucoup plus rarement fondé leur propre foyer, avec les contraintes économiques afférentes. Et on pourrait ajouter que ce n'est pas la même chose, à ce dernier point de vue, d'avoir « 24 ans et plus » lorsqu'on a 24 ans et lorsqu'on a un, deux, *a fortiori* trois ans de plus – la probabilité d'être marié peut par exemple varier du simple au sextuple.

## ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES ET CONDITIONS DE VIE : UN APERÇU DES ÉVOLUTIONS DE 1997 À 2003

### L'évolution des dépenses

En 2003, les dépenses mensuelles moyennes déclarées par les étudiants s'élèvent à 499 € (*tableau 6*). Il ne s'agit pas ici, rappelons-le, de l'ensemble des dépenses faites par les étudiants mais uniquement de celles

recensées dans l'enquête. Sont donc exclues à la fois certaines petites dépenses courantes (frais d'hygiène, achat de CD, etc.) et certaines dépenses exceptionnelles comme les dépenses liées à la santé (remboursées pour la plus grande part) ou les dépenses surtout associées aux investissements de rentrée (droits d'inscription, dépenses d'équipement : acquisition d'un véhicule, d'un ordinateur, de mobilier).

Les dépenses totales moyennes ainsi recensées ont augmenté de 16 %

entre 1997 et 2003. Certains postes de dépenses ont connu une progression plus marquée que d'autres, sans pour autant que la structure du budget ne s'en trouve bouleversée, et en particulier sans que la hiérarchie des postes ne soit affectée. C'est le cas notamment des dépenses concernant l'alimentation (+ 28 %), le loyer (+ 20 %), les transports (+ 13 %) et les vêtements (+ 13 %). Pour ce dernier poste, la progression est plus marquée à partir de 2000, alors que

pour les dépenses en alimentation et transports, l'augmentation a été plus nette entre 1997 et 2000. Concernant le loyer, la hausse est régulière lors de chaque enquête.

Les dépenses en livres, revues et journaux sont en baisse. Cette tendance, surtout marquée entre 1997 et 2000, traduit à la fois la baisse de la lecture de la presse payante par les étudiants et le développement des supports numériques au détriment de la lecture d'ouvrages. De 1997 à 2003, la proportion d'étudiants possédant plus de cent livres dans leur bibliothèque personnelle est passée de 31,5 % à 26,7 % et ceux qui en ont moins de dix ont vu leur part augmenter de 7,1 % à 12,2 %. Dans le même temps, la proportion d'étudiants qui déclarent se procurer le plus souvent leurs livres en les achetant a légèrement décru, passant de 63,9 % à 61,3 %. Le budget consacré aux sorties est resté stable au fil des enquêtes. En effet, depuis 1997 les taux de sorties n'ont pas évolué de façon très sensible même si les salles de cinéma ont connu une légère baisse de fréquentation, tout comme d'autres sorties culturelles telles que les visites aux musées ou aux expositions, alors que dans le même temps les sorties au restaurant, en famille ou entre amis, ont progressé<sup>10</sup>. Enfin, les dépenses consacrées aux fournitures liées aux études sont, elles aussi, restées stables.

On relève cependant que le « tassement » (stagnation ou baisse) enregistré pour ces trois derniers postes – tassement d'autant plus

**Tableau 6 – Évolution des dépenses des étudiants (en €)**

	1997	2000	2003	Évolution 1997/2003 (%)
<b>Ensemble des étudiants</b>				
Alimentation	144	170	184	28,1
Loyer charges comprises	95	104	114	19,8
Transports *	68	74	77	13,2
Vêtements	37	33	42	12,7
Sorties	49	47	50	1,4
Fournitures pour les études**	13	11	13	0,0
Livres, revues, journaux	24	20	20	-14,3
Dépenses totales (les 7 postes)	429	459	499	16,4
<b>Étudiants cohabitants</b>				
Alimentation	125	137	148	18,4
Loyer charges comprises	nc	nc	nc	nc
Transports *	67	74	76	13,0
Vêtements	40	39	49	24,1
Sorties	50	50	52	4,6
Fournitures pour les études**	12	11	13	2,6
Livres, revues, journaux	21	18	18	-15,4
Dépenses totales (les 7 postes)	318	331	357	12,2
<b>Étudiants décohabitants dépendants fiscalement</b>				
Alimentation	135	157	174	29,3
Loyer charges comprises	115	127	133	15,5
Transports *	56	62	65	16,3
Vêtements	31	26	34	11,2
Sorties	45	41	45	0,4
Fournitures pour les études**	13	10	13	3,0
Livres, revues, journaux	20	16	17	-14,2
Dépenses totales (les 7 postes)	414	440	482	16,3
<b>Étudiants décohabitants indépendants fiscalement</b>				
Alimentation	203	255	264	29,9
Loyer charges comprises	278	280	285	2,6
Transports *	88	92	97	10,3
Vêtements	41	31	39	-4,8
Sorties	54	51	52	-4,1
Fournitures pour les études**	15	11	14	-6,2
Livres, revues, journaux	37	30	30	-19,2
Dépenses totales (les 7 postes)	716	749	780	9,0

\* Abonnements, tickets, essence, entretien, etc.

\*\* Papeterie, photocopies.

#### NOTE

**10.** Sur les pratiques culturelles des étudiants, voir notamment : R. Vourc'h, « Loisirs et pratiques culturelles des étudiants » [4].

remarquable que les comparaisons sont effectuées en monnaies courantes, donc en négligeant l'inflation – n'exclut pas, dans l'ensemble, une forte tendance à la hausse des montants dépensés. Le taux d'augmentation des dépenses « totales » (16 %) observé entre 1997 et 2003 doit être pris avec prudence, puisque le total en question est celui d'une sélection de sept postes, non de l'ensemble des dépenses. Mais il doit être d'autant moins sous-estimé que :

- ces sept postes sont assez caractéristiques de l'économie étudiante,
- le taux de 16 % est presque deux fois supérieur à celui de l'augmentation générale des prix à la consommation pendant la même période<sup>11</sup>,
- enfin l'évolution observée ne peut être rapportée que marginalement à un changement dans le degré d'indépendance matérielle de la population étudiante, puisque de 1997 à 2000 les parts respectives des cohabitants et décohabitants sont restées stables et qu'entre 2000 et 2003 la part des cohabitants s'est un peu réduite, mais au profit exclusif de celle des « semi-décohabitants » logés en période de cours en résidences collectives, et conservant donc un volet non négligeable de ressources en nature<sup>12</sup>.

## L'évolution du niveau de vie

Une augmentation très sensible des dépenses monétaires, alors que

l'on peut raisonnablement estimer que les ressources en nature sont restées stables (1997-2000) ou ne se sont que très modérément réduites (2000-2003), peut faire l'objet d'interprétations contradictoires pour ce qui concerne l'évolution du « standing » ou du « confort matériel » des étudiants. On peut en effet supposer que des dépenses accrues dans divers domaines indispensables à la vie étudiante ont reflété un accroissement des contraintes budgétaires, impliqué des privations dans d'autres domaines, suscité une insatisfaction économique fondée, au moins à certains égards, sur des difficultés objectives. Mais on peut aussi envisager qu'une augmentation des dépenses sensiblement supérieure au taux d'inflation traduise une élévation de la condition économique des étudiants, reflète une progression significative des ressources, implique non pas une détérioration mais au contraire une amélioration du niveau de vie. Pour y voir plus clair, nous avons sélectionné deux types d'éclairage : celui apporté par l'évolution concomitante des montants de ressources, bien sûr, mais aussi, et en premier lieu, celui apporté par les variations de trois indicateurs de confort :

- le degré d'équipement des étudiants en biens relativement durables,
- l'appréciation qu'ils portent sur leur situation économique, plus précisément sur le caractère « satisfaisant », « acceptable » ou « insatisfaisant » de leurs ressources<sup>13</sup>,

- enfin une information relative à l'obligation dans laquelle ils se sont trouvés ou non « de se restreindre » depuis la rentrée universitaire.

Au cours de la période 1997-2003, le niveau d'équipement de l'ensemble des étudiants en biens durables a augmenté. C'est tout d'abord le cas des biens liés au développement des nouvelles technologies désormais presque indispensables au déroulement des études supérieures. Ainsi, 72,6 % des étudiants possèdent un ordinateur en 2003 (contre 41,7 % en 1997 et 59,6 % en 2000) et ils sont désormais 68,3 % à disposer d'un accès à Internet en dehors du lieu d'enseignement. C'est aussi le cas d'équipements électroménagers devenus plus accessibles au fil des ans et désormais très répandus. Ainsi, les étudiants qui disposent de leur propre logement sont de plus en plus fréquemment équipés d'une chaîne hi-fi, d'un téléviseur, d'un four à micro-onde, d'un magnétoscope, ou, à un degré moindre, d'un lave-linge (tableau 7).

Dans le même temps, le niveau de satisfaction des étudiants à l'égard de leurs ressources est resté stable puisque, quelle que soit l'année d'enquête, 34 % d'entre eux jugent qu'elles sont satisfaisantes. La part des étudiants insatisfaits a retrouvé en 2003 son

**Tableau 7 – Équipement des étudiants décohabitants en biens durables (en %)**

	1997	2000	2003
Chaîne hi-fi	71,0	78,7	78,1
Téléviseur	65,1	68,7	75,0
Four à micro-ondes	37,6	46,8	59,4
Lave-linge	32,9	33,4	37,0
Magnétoscope	28,0	38,4	44,7
Lave-vaisselle	9,4	9,2	10,3

### NOTES

**11.** Entre 8 et 9 %, selon l'INSEE.

**12.** Subvention annuelle de l'État par lit en résidence universitaire, fréquemment complétée (les locataires des cités U figurant parmi les usagers les plus assidus des restaurants universitaires) par l'aide étatique permettant d'alléger le prix du ticket de RU.

**13.** Celles-ci étant donc examinées d'un point de vue subjectif avant de l'être d'un point de vue objectif.

niveau de 1997 (25 %) après une légère hausse en 2000 (27 %).

Enfin, le troisième indicateur retenu suggère une amélioration légère mais régulière de la situation financière des étudiants. Il s'agit de la proportion d'étudiants qui ont dû se restreindre depuis le début de l'année universitaire. Celle-ci est en baisse, même si elle concerne tout de même encore plus de deux étudiants sur trois en 2003 : 67,2 % contre 69,8 en 2000 et 71,2 en 1997.

Il est vrai que selon leur degré d'indépendance matérielle, tous les étudiants ne sont pas placés dans les mêmes conditions de confort. Les différences de degré d'équipement sont ici peu instructives, les cohabitants pouvant ne disposer d'aucun équipement personnel tout en utilisant couramment ceux de leur fratrie ou de leurs parents. Mais les deux autres indicateurs soulignent que leur situation est relativement meilleure que celle des étudiants plus émancipés par rapport à leurs parents. On observe ainsi qu'alors qu'ils disposent de ressources monétaires directes plus élevées, les décohabitants (qui ont plus de dépenses à leur charge) ne sont pas pour autant plus satisfaits. Toutes choses étant égales par ailleurs, qu'ils soient indépendants fiscalement ou non, et quelle que soit l'année de l'enquête, leurs probabilités de se déclarer satisfaits de leurs ressources sont moins élevées que celles des cohabitants. Quant aux probabilités d'avoir à se restreindre, même si, de 1997 à 2003, elles se sont réduites un peu plus chez les décohabitants que chez les étudiants hébergés au domicile familial, elles restent d'autant plus élevées que les étudiants sont plus autonomes et donc moins assistés financièrement par leurs parents.

Cependant, même si les situations sont inégales (on y reviendra), ce premier type d'approche tend en définitive à dresser un tableau nuancé de l'évolution du niveau de vie étudiant. Assurément, il n'y a pas de raison d'adopter une vision misérabiliste, au moins lorsqu'on observe non tel ou tel sous-groupe mais les lignes de force : tendanciellement, de 1997 à 2003, la situation ne s'est pas dégradée et semble même à certains égards s'être légèrement améliorée. On peut en trouver un signe supplémentaire dans le fait que les étudiants disposant en permanence d'une voiture dont ils sont propriétaires<sup>14</sup> sont passés de 34,9 % en 1997 à 37 % en 2000 et 40,1 % en 2003. Cependant, il n'est pas moins clair que les étudiants ne sont pas entrés pour autant dans une phase d'aisance financière ou de privilèges matériels : ils sont encore deux sur trois à déclarer « se restreindre » de façon au moins occasionnelle, un sur quatre à se dire « insatisfait » de ses ressources, et la progression des taux d'équipement traduit surtout, on l'a vu, soit une adaptation, particulièrement incontournable dans leur cas, au renouvellement des technologies de l'information et de la communication, soit un accès moins rare ou plus fréquent à des biens de plus en plus largement répandus dans les ménages, bien au-delà des classes supérieures. De ce point de vue, il est d'ailleurs un indice particulièrement révélateur du fait que les étudiants ne sont pas entrés dans une sorte d'ère d'abondance : la stagnation et même le léger effritement, au cours de la période observée, du poids des dépenses de sorties (tableau 6). Il s'agit en effet du poste que les parents laissent le plus fréquemment à la charge de leurs enfants (et qui est donc le plus

souvent intégralement financé par les ressources monétaires des étudiants eux-mêmes) et le niveau de dépenses en ce domaine est étroitement corrélé avec les observations recueillies dans les autres registres de difficulté ou d'aisance matérielle : les étudiants qui y consacrent le plus d'argent sont aussi tendanciellement plus satisfaits de leurs ressources, ont eu plus souvent la possibilité d'épargner mais se sont moins fréquemment restreints, ont demandé moins souvent un secours financier ou un prêt d'honneur. Or on a vu que ces dépenses de sorties n'ont progressé que de 1 % *en monnaie courante* – donc moins vite que l'inflation – de 1997 à 2003.

## L'évolution des ressources monétaires

Comme l'ont déjà souligné les précédentes analyses de l'OVE sur le sujet, « les flux qui se conjuguent pour assurer la couverture des besoins de l'étudiant sont multiples »<sup>15</sup>. On distingue deux principales catégories de ressources :

- les ressources monétaires directes des étudiants,
- les ressources en nature (repas, hébergement au domicile des parents, prêt d'un véhicule...).

On s'intéresse essentiellement ici à la première catégorie de ressources qui sont celles qui peuvent être le plus facilement mesurées, dont on peut apprécier l'évolution de façon assez précise et qui sont d'ailleurs celles qui

### NOTES

<sup>14</sup>. Plus précisément qui leur appartient personnellement ou appartient à leur éventuel conjoint.

<sup>15</sup>. Cf. J.-C. Eicher et L. Gruel, « Le coût de la vie étudiante » [5].

sont mobilisées par les sept postes de dépenses observées en première partie de cet article.

Ces ressources monétaires sont de trois types : les aides financières de la collectivité, les versements effectués par la famille, les indemnités et salaires provenant d'une activité rémunérée (qu'il s'agisse dans ce dernier cas d'indemnités de stages ou d'autres activités intégrées aux études, ou, comme c'est le cas le plus fréquent, d'emplois parallèles aux études, du petit job exercé chez un particulier jusqu'au salariat à plein temps).

En 1997, la répartition entre les trois sources était approximativement la suivante : l'activité rémunérée fournissait la part la plus importante mais non majoritaire, de l'ordre de 40 % ; l'aide de la collectivité représentait près du tiers ; enfin la famille fournissait un petit peu moins de 30 %, étant entendu encore une fois qu'il s'agit exclusivement ici des aides monétaires et que non seulement la famille mais aussi, pour une part non négligeable, la collectivité<sup>16</sup> apportent une aide en nature aux étudiants.

### **L'accompagnement de la collectivité**

À défaut de disposer d'une information rigoureuse sur les variations de l'ensemble des aides apportées aux étudiants, au cours de la période 1997-2003, par des institutions publiques ou, marginalement, par des fondations privées, on dispose au moins d'une information précise sur l'évolution de la plus importante, l'aide apportée par l'État sous la forme de bourses sur critères sociaux, représentant près de 95 % des bourses et allocations attribuées au titre de la poursuite d'études

dans l'enseignement supérieur<sup>17</sup>. Or cette aide, pour ce qui concerne les sommes attribuées aux bénéficiaires, a approximativement accompagné l'augmentation des dépenses puisque, de 1997 à 2003, le montant habituel des bourses à un échelon donné a progressé, pour les étudiants d'université et élèves de classes supérieures de lycée, de 16 % (soit un taux identique à celui de la progression des dépenses observée *supra*)<sup>18</sup>. Cependant, si l'on prend en compte non seulement les montants individuels mais le pourcentage de bénéficiaires, on s'aperçoit que dans le même temps la part d'étudiants aidés a progressé de 14 % si on s'en tient aux étudiants percevant une bourse du premier au cinquième échelon, et de 27 % si l'on intègre les bénéficiaires de bourses à taux zéro, c'est-à-dire exonérés des droits d'inscription à la scolarité et à la sécurité sociale étudiante. Autrement dit, les étudiants ont été plus fréquemment aidés et les montants attribués aux bénéficiaires ont progressé approximativement comme ceux des dépenses effectuées par l'ensemble des étudiants avec leurs propres ressources monétaires.

### **L'effort de la famille**

Cependant, la progression sensible des dépenses de loyer, alimentation, transport, etc., et l'élévation du niveau d'équipement des étudiants ne semblent avoir été rendues possibles que grâce à l'augmentation simultanée des autres types de ressources, et notamment grâce à une implication croissante de la famille dans le budget étudiant. En effet, le montant des versements familiaux a augmenté de façon particulièrement marquée : de 131 € par mois en moyenne en 1997

à 176 € en 2003, soit une progression de 35 %. L'effort croissant de la famille est plus accentué chez les décohabitants et plus particulièrement chez ceux qui se déclarent indépendants fiscalement : + 42 % d'augmentation au cours de la période. Cette participation de plus en plus forte des familles aux frais d'entretien de la vie étudiante est d'autant plus remarquable qu'elle se manifeste dans un contexte de progression, fût-elle modeste, des inscrits originaires des classes populaires, sinon dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, du moins dans les institutions concernées par les enquêtes OVE dans la période considérée : l'université (IUT inclus) et les classes supérieures de lycée. Cette participation accrue témoigne très probablement d'une conscience de plus en plus vive – et de plus en plus répandue – de l'enjeu que représente l'accès aux diplômes post-baccalauréat dans un contexte de concurrence aiguë sur le marché de l'emploi. Il faut cependant signaler

### **NOTES**

**16.** À travers la prise en charge par l'État d'une part du coût des prestations alimentaires et résidentielles des Œuvres universitaires, sous une forme se traduisant, pour les étudiants, par un allègement de prix des repas au RU et des chambres en cité U.

**17.** Les autres étant les bourses sur critères universitaires ou de mérite, les allocations d'études, et, pour certaines années de la période considérée, les aides individuelles exceptionnelles et les allocations d'IUFM. Les étudiants peuvent par ailleurs bénéficier parfois d'aides publiques qui ne leur sont pas spécifiques, telles les allocations familiales ou, beaucoup plus fréquemment, les allocations logement.

**18.** On s'est référé ici au chapitre « L'aide aux étudiants » de *Repères et références statistiques*, DEP, éditions 1998 et 2003 [6].

que les premières indications extraites de l'enquête 2006 (encore en cours d'analyse) ne semblent pas témoigner d'une poursuite de cette progression, du moins dans des proportions comparables à celle observée entre 1997 et 2003.

### Le développement du travail à côté des études

La progression des ressources issues des activités rémunérées a été presque aussi forte que celle des versements monétaires parentaux : leur montant est passé pour le mois de référence (celui qui précède l'enquête) de 185 € à 240 €, soit une hausse de 30 %. La raison principale en est que le taux d'activité des étudiants en cours d'études<sup>19</sup> s'est fortement élevé depuis la fin des années 1990 : environ 50 % exercent une activité rémunérée

pendant leurs études en 2003 contre un peu moins de 40 % en 1997. Cette progression, surtout sensible entre 1997 et 2000, a eu pour moteur le développement des activités parallèles aux études et non celui des stages et autres activités *intégrées* aux études, qui n'ont progressé, elles, d'ailleurs très légèrement, que depuis 2000.

Les activités parallèles aux études sont cependant de nature très différente selon qu'il s'agit de petits jobs, pouvant à la limite se réduire à des séances occasionnelles de soutien scolaire ou de baby-sitting, données chez des particuliers appartenant au réseau relationnel des parents, ou qu'il s'agit d'emplois salariés plus contraignants (serveur, caissière, maître d'internat, animateur, etc.) exercés au moins à mi-temps, au moins six mois par an. Les premiers, même s'ils peuvent être parfois imposés par

une urgence économique, sont assez souvent effectués par des étudiants originaires des classes supérieures ou des classes moyennes relativement aisées, parfois plus soucieux d'accroître leur autonomie, d'enrichir leur expérience et de diversifier leurs loisirs que contraints à travailler par des nécessités matérielles. Ils empiètent dans l'ensemble assez peu, et parfois pas du tout, sur les investissements studieux. Les seconds sont, au moins proportionnellement, plus réservés aux étudiants issus des classes populaires ainsi que des couches frontalières entre classes populaires et classes moyennes<sup>20</sup>, et ils compromettent très sensiblement les chances de réussite : à identité de sexe, de tranche d'âge, de caractéristiques du baccalauréat obtenu (série, âge d'obtention, mention), de niveau de revenu et de diplôme parental, et enfin de mode de logement, on peut estimer qu'ils réduisent de plus d'un tiers les chances de passer avec succès les examens de premier et deuxième cycles<sup>21</sup>. Or, au cours de la période observée, ce sont ces derniers qui ont

**Tableau 8 – Évolution des activités rémunérées (en %)**

	1997	2000	2003
<b>Ensemble des étudiants</b>			
Aucune activité	31,2	23,3	20,2
Activité uniquement l'été	29,5	28,5	30,3
Activité intégrée aux études	7,9	7,3	8,0
Petits jobs et apparentés (hors vacances d'été)	20,4	26,5	26,2
Activité très concurrente des études *	11,1	14,6	15,4
<b>Étudiants cohabitants</b>			
Aucune activité	32,8	24,4	21,4
Activité uniquement l'été	29,6	28,4	30,4
Activité intégrée aux études	4,8	4,7	5,2
Petits jobs et apparentés (hors vacances d'été)	25,5	32,4	32,8
Activité très concurrente des études *	7,4	10,1	10,3
<b>Étudiants décohabitants dépendants fiscalement</b>			
Aucune activité	34,2	26,5	22,9
Activité uniquement l'été	38,6	38,3	40,4
Activité intégrée aux études	4,7	5,0	6,1
Petits jobs et apparentés (hors vacances d'été)	18,5	24,4	24,3
Activité très concurrente des études *	3,9	5,8	6,3
<b>Étudiants décohabitants indépendants fiscalement</b>			
Aucune activité	21,7	15,7	14,0
Activité uniquement l'été	14,9	15,7	16,6
Activité intégrée aux études	20,4	16,0	15,6
Petits jobs et apparentés (hors vacances d'été)	11,4	17,1	17,0
Activité très concurrente des études *	31,6	36,5	36,9

\* Activité concurrente exercée au moins à mi-temps, au moins six mois par an.

### NOTES

**19.** Le travail exercé exclusivement l'été est, pour sa part, resté à peu près stable.

**20.** Celles qui sont susceptibles d'être victimes d'« effets de seuil », notamment de refus de bourses.

**21.** Équivalents aujourd'hui aux épreuves de licence et master 1. L'estimation est réalisée en utilisant un modèle de régression (Logit) mesurant, à égalité du point de vue des caractéristiques énumérées *supra*, la variation des probabilités de passage « intégral » (sans contrainte de rattrapage d'unités de valeur) dans l'année supérieure, selon que l'étudiant n'a pas travaillé (situation de référence), a exercé occasionnellement un emploi parallèle aux études ou a exercé ce type d'emploi au moins à mi-temps, au moins six mois par an.

eu la progression la plus accentuée (38,7 % au lieu de 28,4 % pour les petits jobs) et aussi la plus durable, au point que les étudiants qui exercent, au moins à mi-temps, pendant une grande partie de l'année, un travail concurrent des études représentent entre 15 et 16 % des inscrits en 2003, alors qu'ils n'étaient qu'environ 11 % en 1997 (tableau 8).

### **Collectivité, famille, travail : quel recours en cas de tension budgétaire ?**

On a vu *supra* que, tout en restant très élevée, la proportion d'étudiants amenés à se restreindre entre la rentrée et le moment de l'enquête (mars-avril) s'était amoindrie. Mais, en cas de difficulté budgétaire, il y a une alternative : on peut se restreindre ou se procurer des ressources d'appoint, plus ou moins exceptionnelles. On négligera ici l'emprunt bancaire (non seulement parce qu'il est très peu utilisé par la population enquêtée mais aussi et surtout parce qu'il est moins signe de précarité que de capacité à offrir des garanties, à maîtriser l'avenir)<sup>22</sup> pour s'intéresser aux trois types de ressources examinées précédemment, envisagées cette fois comme voies de recours ou de secours : le revenu d'un travail, l'aide monétaire de la famille et enfin les versements de la collectivité.

La proportion d'étudiants qui déclarent avoir été conduits à se mettre

à travailler ou à travailler davantage pour « boucler le budget » ou « faire face à des imprévus » a augmenté de façon non négligeable. Le taux enregistré en 2000 et 2003 est de 26,1 % ; il était de 22,1 % en 1997 (tableau 9).

Les demandes d'aides financières exceptionnelles à la famille ont, elles aussi, augmenté de façon modérée mais non négligeable puisqu'elles concernent en 2003 27,5 % des étudiants contre 24,2 % en 1997. Elles ont surtout progressé entre 1997 et 2000 et augmenté de façon moins significative ensuite. C'est parmi les étudiants décohabitants que ces demandes sont les plus fréquentes et de façon plus marquée chez ceux qui sont dépendants fiscalement de leurs parents que parmi ceux qui ne le sont plus : en 2003, les taux sont respectivement de 31,1 % et de 28,1 %. Parmi les cohabitants, 24 % des étudiants sont concernés.

Enfin, les demandes d'aide exceptionnelle aux services sociaux (sollicitations du Fonds de solidarité universitaire, demandes de prêts d'honneur aux CROUS, etc.) ont été moins fréquentes en 2003 (3,6 %) qu'en 1997 (4,1 %). Cette baisse peut apparaître comme un signe d'autant plus positif que ce type de recours est bien plus révélateur de précarité que la sollicitation des parents : cette dernière témoigne en effet de difficultés au moins passagères, sans doute, mais aussi de l'existence d'un entourage protecteur.

Cependant il convient d'apporter deux nuances, l'une et l'autre associées au fait que l'enquête 2000 a été précédée de l'instauration des bourses à taux zéro<sup>23</sup>.

*Primo*, la baisse constatée entre 1997 et 2000 ne se prolonge pas ensuite. On observe même un très léger relèvement en 2003, relèvement qui semble d'ailleurs s'être accentué au premier examen des données (en cours de traitement) de l'enquête 2006.

*Secundo*, on peut raisonnablement craindre que la diminution des cas de détresse économique n'ait concerné que les demandeurs en difficulté passagère, autrement dit les moins précaires<sup>24</sup>. En revanche, rien ne permet, malheureusement, d'espérer une réduction du nombre d'étudiants en situation de pauvreté grave et durable. L'indicateur utilisé jusqu'à présent par l'OVE pour identifier ces étudiants, en

### **NOTES**

**22.** Il est d'ailleurs plus fréquent chez les étudiants d'origine aisée, entre autres parce qu'ils bénéficient plus facilement des cautions requises.

**23.** Rappelons qu'il s'agit de l'exonération des droits d'inscription à la scolarité et à la Sécurité sociale étudiante.

**24.** Une enquête menée en 1998 auprès des services du CROUS d'une université de province (cf. D. Le Gall et S. Neelz, *Les usagers du service social du CROUS de l'université de Caen* [7]) montrait qu'un tiers des sollicitations des assistantes sociales se concentrait dans le seul mois d'octobre et que les trois quarts des solliciteurs ne demandaient qu'un rendez-vous en cours d'année. Il est donc vraisemblable que la baisse enregistrée en 2000 reflète pour l'essentiel l'incidence de l'exonération des droits d'inscription sur une population à la fois « insuffisamment pauvre » pour bénéficier des bourses traditionnelles et « insuffisamment héritière » pour être solvable à la rentrée, c'est-à-dire en conjoncture d'accroissement exceptionnel des frais incontournables.

**Tableau 9 – Évolution des réponses à la question : « Vous est-il arrivé depuis la rentrée de... ? » (en %)**

	1997	2000	2003
... demander une aide exceptionnelle à la famille	24,2	27,1	27,4
... vous restreindre	71,2	69,8	67,2
... piocher dans vos économies	58,5	59,7	56,3
... demander une aide sociale exceptionnelle	4,1	3,5	3,6
... vous mettre à travailler ou travailler davantage pour boucler votre budget	22,1	26,0	26,1

isolant parmi les demandeurs d'aide publique exceptionnelle ceux qui ne disposent apparemment d'aucun filet de sécurité économique, d'aucun support régulier (en argent ou en nature) à l'entretien d'une vie décente<sup>25</sup>, suggère qu'ils représentent une frange croissante : 1,3 % en 1997 puis 1,4 % en 2000 et 1,8 % (soit près de 30 000 inscrits en universités et classes supérieures de lycées) en 2003.



Le montant et la structure des dépenses effectuées par les étudiants eux-mêmes varient selon des caractéristiques très diverses telles que le niveau de revenu parental, la localisation des études, le type de formation suivie, le sexe, etc., mais sont fondamentalement différenciés par le degré d'indépendance économique à l'égard de la famille. Ce degré d'indépendance, qui est corrélé avec l'âge, se cristallise notamment dans le statut résidentiel et fiscal mais peut être précisé à travers l'observation de la nature des ressources monétaires ou encore grâce à la mesure du nombre de biens et services directement payés par les parents.

En croisant l'information recueillie sur les variations de ces dépenses entre 1997 et 2003 avec les observations collectées, au cours de la même période, sur les ressources, leur appréciation par les étudiants, le degré d'équipement, la fréquence et la nature des activités rémunérées, la fréquence et la nature des réactions aux situations de difficulté budgétaire, il est possible de formuler une estimation raisonnable de l'évolution du niveau de vie des étudiants.

Cette estimation, qui pourra être actualisée après l'analyse des résultats d'une enquête en cours, invite

au moins provisoirement à écarter la rhétorique misérabiliste et, plus généralement, les croyances en un appauvrissement du milieu étudiant. Mais elle n'en doit pas moins alerter les divers acteurs soucieux des conditions de vie étudiante de l'aggravation de deux problèmes préoccupants :

- les étudiants exerçant une activité concurrençant fortement leurs études constituent, au moins depuis 2000, une minorité nombreuse,
- la frange d'étudiants dont on peut supposer qu'elle est en situation de précarité grave et durable ne devient pas de plus en plus marginale mais semble au contraire correspondre à des situations de moins en moins rares<sup>26</sup>. ■

#### NOTES

**25.** Sont ainsi retranchés des demandeurs d'aide exceptionnelle les étudiants qui se trouvent dans l'un des cas suivants :

- avoir épargné entre le début de l'année universitaire et l'enquête (mars-avril) ;
- bénéficier d'une bourse d'un montant au moins égal à 750 euros par mois ;
- recevoir régulièrement de leur famille, toute l'année ou en période de cours, une somme au moins égale à 750 euros par mois ;
- vivre en couple, marié ou non, avec une personne exerçant une activité rémunérée à plein temps ;
- recevoir des aides, autres qu'une bourse, d'un montant mensuel total au moins égal à 750 euros par mois ;
- travailler à mi-temps ou à plein temps au moins six mois par an ;
- habiter chez ses parents de façon totalement gratuite.

**26.** Pour restituer cet aperçu « économique » dans une perspective plus large d'analyse de la vie étudiante comme condition sociale, forme de jeunesse, mode de socialisation, on peut notamment se référer à O. Galland (dir.) *et alii*, *Le monde des étudiants*, Paris, PUF, 1995 [8] et à C. Grignon et L. Gruel, *La vie étudiante*, Paris, PUF, 1999, [9].

#### À LIRE

[1] L. Gruel, « Un budget qui n'en est pas un » in C. Grignon, L. Gruel, B. Bensoussan, *Les conditions de vie des étudiants*, Paris, La documentation française, 1996.

[2] N. Amrous, L. Gruel, G. Houzel, R. Vourc'h et S. Zilloniz, « Filles et garçons : des façons diverses d'étudier, de travailler, de se distraire », n° spécial d'*OVE Infos*, mars 2006.

[3] R. Vourc'h, « Le transport des étudiants : moyens, durées et coûts », *OVE Infos* n° 10, février 2005.

[4] R. Vourc'h, « Loisirs et pratiques culturelles des étudiants » in *U-CULTURE(s)* n° 1, université de Bourgogne, 2006.

[5] J.-C. Eicher et L. Gruel, « Le coût de la vie étudiante » in C. Grignon (dir.) *et alii*, *Les conditions de vie des étudiants, enquête OVE*, Paris, PUF, 2000.

[6] Direction de l'évaluation et de la prospective, « L'aide aux étudiants » in *Repères et références statistiques*, Paris, ministère de l'Éducation nationale, éditions 1998 et 2003.

[7] D. Le Gall D. et S. Neelz, *Les usagers du service social du CROUS de l'université de Caen*, Rapport de laboratoire d'analyse socio-anthropologique du risque, Caen, 1999.

[8] O. Galland (dir.) *et alii*, *Le monde des étudiants*, Paris, PUF, 1995.

[9] C. Grignon et L. Gruel, *La vie étudiante*, Paris, PUF, 1999.

### Méthodologie de l'enquête *Conditions de vie des étudiants*

L'enquête *Conditions de vie des étudiants* est réitérée tous les trois ans et intégrée au programme *Eurostudent* (des questions communes sont posées simultanément à des échantillons représentatifs d'étudiants d'une quinzaine de pays européens). Le questionnaire est adressé par voie postale à un échantillon aléatoire d'un vingtième des étudiants inscrits dans chaque université (IUT inclus), et remis aux élèves d'un échantillon raisonné de classes supérieures de lycée (CPGE et STS publiques). En 2003, le taux de réponse moyen, légèrement supérieur à 30 % comme lors de chaque édition, a permis de recueillir près de 25 000 réponses exploitables. Pour garantir une meilleure représentativité, les données brutes ont été pondérées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance selon l'âge, le sexe, la région, le type d'établissement, le cycle, le type d'études suivies et le type de baccalauréat obtenu. Les enquêtés représentent ainsi les étudiants inscrits en université ou en classe supérieure de lycée, soit approximativement les trois quarts des effectifs de l'enseignement supérieur.